

NOS MISSIONS

La finalité du Foyer de Lérine est d'offrir aux personnes des conditions d'hébergement, d'accompagnement de vie quotidienne et sociale ajustées aux évolutions de leurs besoins, de leurs capacités et de leurs projets de vie.

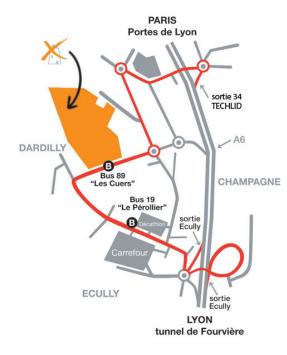
Le Foyer de Lérine propose des hébergements différenciés permettant de prendre en compte les prédispositions de chacun à la vie autonome :

- 2 unités de 14 personnes dont deux places en accueil temporaire,
- 5 appartements de type T1,
- 1 appartement partagé de 5 personnes,
- 4 appartements de 3 ou 4 personnes dans le village de Dardilly.



CONTACT

Tél.: 04 78 66 43 99 12 bis chemin des Cuers 69570 Dardilly

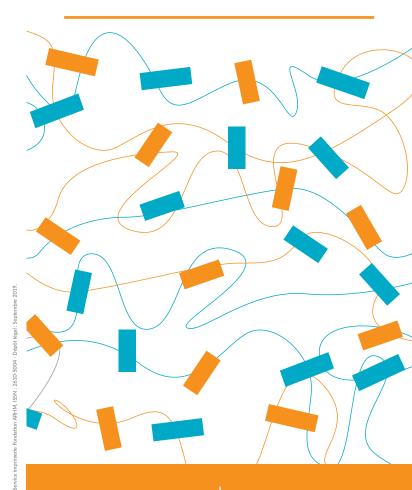


ACCÈS

Ligne TCL 89 Gare de Vaise - Porte de Lyon Arrêt Cuers



LE FOYER D'HÉBERGEMENT DE LÉRINE



CONTACT

Tél.: 04 78 66 43 99

12 bis chemin des Cuers 69570 Dardilly

HORAIRES D'OUVERTURE

Ouvert / jours sur / avec période de fermeture l'été



PRÉSENTATION

Le foyer d'hébergement de Lérine s'adresse à des personnes :

- entre 20 et 60 ans au moment de l'admission (dérogation d'âge possible à partir de 18 ans),
- avec un handicap intellectuel et/ ou psychique (avec ou sans troubles associés).
- en situation professionnelle dans un établissement proche du foyer d'hébergement,
- bénéficiant d'une orientation de la Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH) vers un foyer d'hébergement.

Le foyer de Lérine est un établissement agréé par l'aide sociale et financé par un prix de journée.





LES MODALITÉS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le Foyer de Lérine s'appuie sur le parcours de vie des personnes et propose un hébergement et un accompagnement ajustés à chacune. La notion de parcours de vie est centrale et recouvre le cheminement individuel.

Chaque personne accueillie dispose d'un projet personnalisé qui précise les prestations établies en fonction de ses désirs, de ses besoins et de ses difficultés.

Un référent de projet veille à la mise en œuvre du projet de chaque personne.

L'ADMISSION AU FOYER DE LÉRINE

L'admission est prononcée par la directrice de l'établissement à l'issue d'une période de stage d'un mois et après concertation avec l'équipe pluridisciplinaire. Elle est concrétisée par la signature d'un contrat de séjour et du règlement de fonctionnement entre la personne accueillie, son représentant légal et le foyer.

Pour l'hébergement en accueil temporaire, l'accueil se déroule selon le projet de la personne dans la limite de 90 jours par an.

Pour toute demande d'admission au Foyer de Lérine, contacter l'assistante sociale au 04 78 66 87 86.

NOS OBJECTIFS

La vie en foyer doit permettre aux personnes accueillies :

- la reconnaissance d'un statut d'adulte en tant que sujet de droits et de devoirs,
- d'avoir un habitat personnel et adapté à leurs besoins,
- de développer leurs capacités,
- d'avoir et de développer une vie sociale, culturelle et affective.



